



Conseil Municipal du 26 mars 2024

Procès - Verbal

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM Michel-STEIGNON
Pierrette-DEMENGÉOT Patrick-LÉCAILLE Brigitte-GRENIER Christophe-THOMAS Marie
José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-CHEVALLOT-BEROUX Thierry-POLLET
Frédéric-BINET Stéphane-DEVIE Rachel-MERCIER Michel-DERIS Mathieu-DELAPLACE
Matthieu- AVERLY Renaud-VUARNESSEON Michel-Josiane BILLETTE- BRUNIN Laurence-
MERIEUX Karine-BOCAHUT Laurie

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme TRUCHASSOU Georgette (pouvoir à Mme LÉCAILLE)
M. DAPREMONT Jean-Charles (pouvoir à M. DEMENGÉOT)
Mme RICHARD Francine (pouvoir à Mme THOMAS)
Mme PERARD Stéphanie (pouvoir à M. VANGIERDEGOM)
M. DUPONT Franck (pouvoir à M. MERCIER)
M. BALDO Pascal

Monsieur le Maire, après avoir salué ses collègues, la journaliste et le public, remercie les conseillers présents et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose Michèle LARANGE comme secrétaire de séance.
Celle-ci accepte. Elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

Aucune observation n'est faite. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Michèle LARANGE afin qu'elle procède à l'appel nominal et à la lecture de l'ordre du jour.

Renaud AVERLY précise qu'il a demandé l'ajout d'une question diverse au sujet de l'organisation de la fête sportive européenne.

Monsieur le Maire souhaite plus d'informations sur cette question. A l'heure actuelle, plusieurs jeux sportifs sont organisés : journées sportives européennes, jeux olympiques, jeux organisés avec le conseil départemental. Il n'a pas compris de quels jeux il s'agissait en lisant la demande.

Renaud AVERLY précise qu'il souhaite des informations sur l'organisation de la fête sportive de la jeunesse européenne.

Laurence BRUNIN précise que le sujet a été abordé lors de la commission Sport du 23 mars 2023.

Monsieur le Maire demande de compléter cette question afin de l'aborder en commission Jeunesse, sport et monde associatif puis en conseil municipal.

Renaud AVERLY répond que cette question a déjà été traitée en commission Sport et demande à Monsieur le Maire de se prononcer sur l'ajout de cette question.

Monsieur le Maire n'accepte pas l'ajout de cette question à l'ordre du jour, la question étant incomplète.

Michel VUARNESSON explique que la question est claire. Les jeux européens ont lieu tous les ans et, chaque année, un des cinq pays participant l'organise chez lui. Il n'y a pas de débat à avoir, juste une réponse sur son organisation.

Monsieur le Maire confirme sa demande de clarification de la question.

L'ordre du jour est adopté à la majorité (6 abstentions : Mmes BILLETTE-BRUNIN-MERIEUX-BOCAHUT et MM. AVERLY-VUARNESSON).

Monsieur le Maire aborde la première question à l'ordre du jour.

1. Déclassement du domaine public – Terrains à bâtir – La Pertinguette

La Ville procède, actuellement, à la vente des parcelles à bâtir situées dans le quartier de La Pertinguette.

Après vérification, il s'avère que ces parcelles sont toujours classées dans le domaine public de la collectivité, ce qui ne permet pas leur cession.

Afin de permettre la cession de ces terrains à bâtir, Monsieur le Maire propose de déclasser les parcelles suivantes :

- AB n° 342 et 344 pour 548 m²
- AB n° 345, 346, 361 et 348 pour 488 m²
- AB n° 349 pour 494 m²
- AB n° 350 pour 456 m²
- AB n° 351 pour 447 m²
- AB n° 352 pour 447 m²
- AB n° 353 pour 524 m²
- AB n° 354 pour 493 m²
- AB n° 355 pour 478 m²
- AB n° 356 pour 533 m²
- AB n° 357 pour 586 m²

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acquisition d'un local commercial « Le Sanglier »

L'ancien hôtel-restaurant « Le Sanglier » est en vente depuis quelques années (2021).

La propriétaire propose, à la Ville, d'acquérir son établissement.

Monsieur le Maire propose, par conséquent, d'acquérir ce bâtiment, situé au 1 rue Pierre Curie à Rethel et cadastré AH n° 357, au prix de 380 000 €. La parcelle concernée a une superficie de 280 m².

Ce bâtiment comprend 5 niveaux, dont le sous-sol, pour une surface totale d'environ 600 m² :

- Sous-sol : cuisines, blanchisserie, réserves, cave, frigos et vestiaires
- Rez-de-chaussée : bar, salle de bar, salle « aveugle », salle de restaurant et la réception
- 1^{er} étage : chambres, salle de réception, lingerie et toilettes
- 2^{ème} et 3^{ème} étage : chambres et salles de service

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents (2 abstentions : Mme RICHARD et M. AVERLY).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une vente directe proposée par la propriétaire. La Ville n'utilise pas son droit de préemption.

La volonté de la Ville est de préserver le patrimoine bâti et le tissu commercial. Si la municipalité n'impulse pas un élan, ce bâtiment sera transformé en logements. Un projet a d'ailleurs été proposé par Plurial Novilia pour la réalisation de logements. Ce dossier a été refusé car il ne répondait pas aux règles du PLUi en matière de places de stationnement (2 places de parking par logement).

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préserver le commerce rethélois en se plaçant comme facilitateur. C'est ce que la Ville a fait avec Bisiaux et l'Entrepôts. Actuellement, il est compliqué pour un porteur de projet d'acheter le foncier et d'engager les travaux.

La Ville achèterait pour ensuite louer avec une promesse de vente. Le locataire aurait la liberté de faire les travaux comme il l'entend.

Michel MERCIER souhaite connaître l'estimation du service des Domaines et demande si la Ville réalisera un emprunt pour cet achat.

Monsieur le Maire répond que le bâtiment est estimé à 418 000 €. Cette dépense étant inscrite au budget, elle ne nécessitera pas un emprunt.

Il ajoute que la volonté de la municipalité n'est pas de conserver ce bâtiment. Le souhait est uniquement de faciliter la reprise de l'activité d'hôtellerie, Rethel n'ayant qu'un seul hôtel situé près de la gare.

Vu les rumeurs qui circulaient, il avoue qu'il craignait le pire avant de visiter ce bâtiment avec les services fiscaux. Or ces rumeurs sont fausses. Il estime le risque limité pour la Ville qui réalise, ici, un placement foncier.

Josiane BILLETTE demande si le projet ne concerne que de l'hôtellerie. Elle s'interroge sur l'utilisation des deux étages si un commerce s'installe au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire répond que la Ville souhaite garder un commerce sur l'ensemble du bâtiment. Il privilégiera l'installation d'un hôtel mais cela peut être autre chose. Rethel est limité en hôtellerie même si la Ville comprend des chambres d'hôtes et du Airbnb.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaite savoir si une étude de marché a été réalisée.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il y a même un projet d'hôtel près du laboratoire en Zone de l'Etoile, depuis 4 ans, mais on ne sait pas où ils en sont.

Il y a un manque réel d'hôtellerie à Rethel. Les gens vont se loger à l'extérieur.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX pense que cette démarche peut entraîner une jurisprudence. Si la Ville se lance dans ce type d'opération de reprise de commerce, elle va devoir continuer. Il demande si des travaux seront à réaliser.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation sont à la charge du preneur. Il annonce qu'il a déjà trois demandes pour la reprise du bâtiment. Il va rencontrer ces candidats avant de présenter le dossier en commission Développement économique pour choisir le repreneur, comme cela a été fait avec L'Entrepôtes.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaite savoir si ces trois personnes ont informé la municipalité sur ce qu'ils veulent faire du bâtiment.

Monsieur le Maire souhaite ne rien dire tant que les négociations n'ont pas eu lieu. La discrétion prime.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX se dit gêné par deux choses : comment la Ville va s'inscrire par la suite ? Est-ce que la Ville va systématiquement reprendre les commerces qui ne trouveront pas preneur ?

Il s'interroge également sur le fait que les commerçants peuvent y voir de la concurrence déloyale. C'est un sujet qui mérite, selon lui, d'être discuté.

Monsieur le Maire affirme que la jurisprudence ne s'applique pas. La Municipalité reste libre de prendre les décisions adéquates en fonction de ses moyens financiers et de la situation.

Si la Ville s'est positionnée sur ce bien, c'est pour éviter qu'il ne soit transformé en logements sociaux. Les commerçants sont d'ailleurs très satisfaits de cette décision de garder ce bien en fonds de commerce.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX tient à signaler qu'il n'existe pas que le logement social. Il y a également le logement résidentiel qui rencontre des difficultés. Il estime qu'il y aurait la possibilité de réaliser un très beau projet de logements résidentiels sur l'ancien site Martin Guillemin.

Monsieur le Maire partage son avis sur le logement résidentiel.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX poursuit son intervention en signalant que l'hôtel restaurant Le Moderne est également en vente. Le fait d'avoir un bâtiment, comme La Sanglier, ayant la vocation à être de nouveau un hôtel peut changer la donne d'une étude de marché. Il espère que demain la Ville n'aura pas à racheter Le Moderne.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même situation, Le Sanglier est fermé depuis trois ans. De plus, il y a des repreneurs sur Le Moderne.

Renaud AVERLY revient sur le projet de Plurial Novilia qui était intéressé par la reprise du Sanglier. Le projet qui lui a été présenté maintenait un local commercial au rez-de-chaussée qui permettait à la mairie de l'orienter vers le commerce qu'il souhaitait et les étages étaient consacrés à des logements seniors. Les logements seniors ne sont pas forcément du logement social. Des seniors avec une petite retraite auraient été bien accueillis dans le centre de Rethel d'autant que ce public n'a pas forcément de véhicule. Il a trouvé ce projet cohérent et aurait souhaité une présentation en commission.

Monsieur le Maire a eu connaissance du même projet mais héberger des personnes âgées au troisième étage avec des ascenseurs n'est pas l'idéal. Un projet de béguinage avec 24 pavillons plain-pied va être présenté prochainement en commission.

De plus, une discussion est en cours avec l'EPFG (établissement public foncier du Grand Est) pour voir comment organiser la reconversion du site Smurfit Kappa. Les bailleurs sociaux souhaitent y faire du logement social. La Ville doit se battre pour avoir son mot à dire sur son devenir.

Monsieur le Maire rejoint l'avis de Thierry CHEVALLOT-BEROUX quant au besoin de logements résidentiels. Il faudra associer ce type de logement au réaménagement du site.

Marie-José THOMAS demande s'il y a une estimation du montant des travaux.

Monsieur le Maire lui répond que l'estimation faite en 2022 s'élève à 630 000 € T.T.C.

Renaud AVERLY insiste sur le fait que quand des porteurs de capitaux privés peuvent arriver pour investir sur la Ville, il faut les traiter avec égard. Si le montage proposé ne convient pas, il est peut-être possible de trouver quelque chose de différent sans passer par les fonds communaux. Il estime que ce n'est pas le rôle d'une collectivité de rentrer dans ce débat.

Monsieur le Maire estime que toutes les villes seront à un moment donné confrontées au problème de la désertification des commerces et devront agir.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX précise qu'il ne faut pas oublier que Rethel est porteur d'emplois. Le moteur est là. L'élément qui tire le commerce c'est l'emploi sur la Ville. Rethel a cette chance d'avoir un tissu industriel. Il faut s'en satisfaire et l'apprécier car toutes les villes n'ont pas cette chance.

Adoptée à la majorité (8 abstentions : MM. AVERLY-VUARNESSEON-CHEVALLOT BEROUX, Mmes BILLETTE- BRUNIN -MERIEUX -BOCAHUT et Mme RICHARD ayant donné pouvoir).

3. Acquisition de matériel divers et d'une licence IV

Les propriétaires de l'hôtel-restaurant « Le Sanglier » proposent de céder, à la Ville, l'ensemble du matériel présent dans le bâtiment ainsi que la licence IV pour un prix total de 15 000 €.

Matériel :

- 50 lustres – plafonniers – appliques
- 130 chaises + 44 tables
- 4 tireuses à bière
- vaisselle (verres, tasses, assiettes, plats, couverts ...)

- 2 réfrigérateurs + 4 congélateurs
- four + piano
- mobiliers de chambre (lit, télévisions, étagères, commodes, miroirs...)
-

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents (1 abstention : M. AVERLY).

Monsieur le Maire explique que la Ville gardera la propriété de la licence et la mettra en location. Il ajoute que le matériel pourra être utilisé pour équiper les Halles et le futur centre social.

Laurence BRUNIN souhaite connaître le prix de la licence.

Monsieur le Maire lui répond que la licence est estimée à 7 500 € même s'il n'y a pas de prix pour une licence commerciale à l'heure actuelle.

Adoptée à la majorité (7 abstentions : MM. AVERLY-VUARNESSEON-CHEVALLOT BEROUX, Mmes BILLETTE- BRUNIN -MERIEUX –BOCAHUT).

4. Dénomination de la Maison pour tous – Modification de la délibération

Par délibération en date du 30 janvier 2024, le conseil municipal a décidé de dénommer La Maison pour tous, située dans le quartier de La Pertinguette : « L'Odyssée ». Ce nom ne peut pas être conservé. En effet, la salle de spectacles du restaurant « Le Régál & vous » porte déjà ce nom.

Afin d'éviter toute confusion lors de prochaines manifestations, Monsieur le Maire propose de modifier le nom donné à La Maison pour tous.

Il est proposé de la baptiser « Le Logis ».

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

5. Subvention exceptionnelle versée aux Dauphines – Année 2023

Les Dauphines de Miss Sainte-Anne ont été présentes à certaines manifestations et cérémonies depuis leur élection.

Monsieur le Maire trouve équitable de leur verser une subvention exceptionnelle pour leur participation, Miss Sainte-Anne touchant 50 € par présence aux manifestations patriotiques ou certaines inaugurations.

Par conséquent, il propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de :

- 700 € à Lola Maria
- 850 € à Marie Morlaix

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire précise que les Dauphines se sont fortement impliquées dans les diverses manifestations organisées par la Ville. Il apparaît donc normal de les récompenser, d'autant qu'elles en ont fait la demande.

Michel MERCIER estime que ce versement aurait pu être mis en place à partir de l'année 2024. Il a l'impression qu'on lui impose le versement de ces subventions alors que le conseil va regarder à verser une subvention de 300 € à une association.

Adoptée à la majorité (1 abstention : M. MERCIER).

6. Modification de la tarification « Service animation et affaires culturelles »

Par délibération n° 6 en date du 16 février 2023, le conseil municipal a fixé les tarifs applicables dans le cadre de la régie d'avance et de recettes « Service animations et affaires culturelles ».

Monsieur le Maire propose de modifier et/ou d'ajouter certains tarifs :

Encaissements :

- * Emplacement Arts en Fête : 15 €
- * Catalogue Arts en Fête : 2 €
- * Entrée spectacle élection Miss Sainte Anne : 10 €
- * Concerts de saison dans les Salons d'honneur : 12 €
- * ~~Entrée thé dansant : 15 €~~ Entrée après-midi dansant : 12 €
- * Repas champêtre : 17 € avec boissons
- * Entrée soirée populaire à l'Atmosphère : 10 €
- * Consommations :
 - Eau : 1 € (1,5 L) / 0,50 € (0,5 L)
 - Softs, jus de fruits et sodas : 2 € (canette)
 - Bière pression 33 cl : ~~2 € (25 cl)~~ 3,50 €
 - ~~Bière bouteille : 3 € (bouteille)~~
 - Vin : 10 € (bouteille)
 - Champagne : 3 € (blida) / ~~20 €~~ 22 € (bouteille)
 - Café ou thé : 1 €
 - ~~Tarte ardennaise : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)~~
 - ~~Tarte sucrée : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)~~
 - Pâtisseries : 2,50 € (part) / 15 € (tarte)

Paiements :

- * Miss Sainte-Anne : 400 € lors de son élection + 50 € par présence aux manifestations patriotiques (08/05 – 18/06 – 14/07 – 31/08 – 11/11), organisées par la Ville, ainsi qu'à certaines inaugurations
- * Dauphines : 200 € à l'élection + 50 € par présence aux manifestations patriotiques (08/05 – 18/06 – 14/07 – 31/08 – 11/11), organisées par la Ville, ainsi qu'à certaines inaugurations
- * Candidates : 100 €

* Associations participant à la cavalcade de Sainte-Anne : 900 € par char (si plusieurs associations se regroupent pour faire un char, elles ne recevront que 900 €).

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Marie-José THOMAS trouve un peu cher le prix du repas pour les enfants au repas champêtre.

Adoptée à l'unanimité.

7. Validation des travaux d'aménagement du giratoire de l'église des Minimes et de la Place Noiret Chaigneau

Monsieur le Maire présentera les travaux d'aménagement prévus au giratoire de l'église des Minimes ainsi que Place Noiret Chaigneau.

Ce dossier a été validé par la commission Travaux, équipements et urbanismes et la commission Ecologie et cadre de vie du 13 mars 2024.

Une réunion a eu lieu le mardi 19 mars à 19 h 15 avec les commerçants, notaires, entreprises ... de l'Avenue Gambetta et de la Place Noiret Chaigneau, ainsi que les membres de la commission Développement économique, afin de présenter ces aménagements et recueillir leur ressenti.

La voirie étant propriété du Conseil départemental, les dossiers seront présentés au Président pour validation et participation aux travaux de voirie (couche de roulement).

Une réunion publique sera programmée ultérieurement avant le démarrage des travaux qui pourrait se situer aux alentours du 1^{er} septembre.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents (1 abstention : M. AVERLY).

Monsieur le Maire annonce que pratiquement tous les commerçants de la rue Gambetta étaient présents lors de la réunion de mardi.

Ces projets sont bien perçus dans leur ensemble. Le point qui a le moins apporté de débat est l'aménagement de la Place des Minimes.

Le gros point d'inquiétude est avant tout le déroulement des travaux. Il faudra être très ferme au niveau de l'élaboration du cahier des charges pour ne pas accepter de temps mort. Les travaux seront phasés : Place des Minimes en septembre puis Noiret début 2025 après les fêtes de fin d'année. Ils devraient durer 6 mois au total.

Beaucoup de questions ont été posées durant ces réunions et les points revenant le plus souvent sont la durée des travaux et la possibilité d'obtenir des indemnités, point sur lequel la municipalité travaille. Le but est de trouver des solutions pour que ce soit le moins pénalisant possible pour tous.

Monsieur le Maire rappelle que les plans présentés ne sont pas figés. Ils pourront évoluer à la marge au fur et à mesure pour s'adapter à la réalité du terrain. Des avenants seront établis.

Il annonce qu'une seconde réunion sera organisée avec les commerçants. L'invitation sera transmise à la présidente de l'UCIA, à charge pour eux de désigner un ou deux représentants s'ils le souhaitent.

Aujourd'hui, il demande au conseil municipal de se prononcer sur le grand principe des travaux pour permettre d'obtenir des subventions. Le but de ces travaux est d'embellir Rethel pour attirer et fixer la population. Plus le cadre de vie sera renforcé, plus on attirera de la population. Monsieur le Maire annonce être inquiet des résultats du recensement 2024. Les chiffres ne seraient pas bons du tout selon l'INSEE et c'est inquiétant.

Laurence BRUNIN n'est pas trop convaincue de la réponse de Monsieur le Maire par rapport à ce qui a été dit à la réunion avec les commerçants. Concernant la Place Noiret Chaigneau, des remarques émises par les commerçants n'ont pas été mentionnées. Les questions qui sont revenues concernent les places de parking, les livraisons, le devenir de la friche Smurfit Kappa ainsi que le plan de circulation appliqué après les travaux. Elle regrette l'absence du maître d'œuvre lors de la réunion.

Monsieur le Maire répond que le maître d'œuvre doit rester neutre d'où son absence. Il partage l'inquiétude des commerçants sur les répercussions des travaux sur leur activité qui est légitime. Concernant Smurfit Kappa, la Municipalité ne peut rien avancer vu qu'elle n'est pas propriétaire. Il s'agit d'un projet privé d'où l'intégration de l'EPFG pour éviter que la Ville ne soit écartée du projet. Le projet ne verra le jour que dans plusieurs années.

Monsieur le Maire précise que les commerçants ne remettent pas en cause le fond du dossier. Ce sera à la municipalité d'être très ferme au niveau du déroulement et de la durée des travaux. Les plans sont établis pour permettre le dépôt des dossiers de demande de subvention. Mais il y aura très probablement des modifications, à la marge, au fur et à mesure des travaux.

Laurence BRUNIN souligne que Monsieur le Maire a annoncé 9 places de parking en plus. A l'heure actuelle, il y a 43 places. Sur le plan présenté, il n'y en a que 39. Le calcul n'est pas bon.

Monsieur le Maire précise qu'aucune place ne sera supprimée. Plusieurs seront même créées du côté de la boulangerie. De plus, une rencontre est prévue avec les responsables de la crèche afin que les employés et les parents accèdent à la crèche par le parking arrière et ainsi éviter les voitures ventouses. Les places devant la crèche ne peuvent pas être comptabilisées à l'heure actuelle car occupées à temps plein. Il estime que ce ne sont pas trois places qui vont porter préjudice à un commerce.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX va dans le sens de Laurence BRUNIN par rapport aux remarques faites lors de la réunion. Une remarque, jugée pertinente par Monsieur le Maire, concerne le bienfondé d'avoir un rond-point sur cette place au regard du trafic sur l'avenue Gambetta.

Avant de répondre à cette remarque, Monsieur le Maire expose les plans d'aménagement.

Place des Minimes :

Monsieur le Maire explique que 9 bus desservent l'école Sainte-Thérèse pour 33 élèves concernés. Si l'heure d'ouverture de l'école était reculée de 15 mn actuellement, soit 8h15, il n'y aurait plus qu'un seul bus. Il va donc y avoir une souplesse très importante dans le fonctionnement de ce secteur.

Il annonce, également, le début des travaux sur le pont du Canal à partir du 2 avril afin de rendre le pont à la circulation (retrait du trottoir).

Michel MERCIER demande si la route sera bloquée. Lors de la réalisation de ces aménagements, les convois agricoles étaient obligés d'effectuer un détour d'une heure et demie par les petites routes.

Monsieur le Maire a vu avec l'entreprise pour éviter un maximum de désagrément mais impossible de réaliser certains travaux la nuit à cause du bruit. Il invite le monde agricole à l'aider à faire accepter l'utilisation de la contournante par les convois agricoles de manière exceptionnelle, comme cela se faisait ultérieurement.

Place Noiret Chaigneau :

Monsieur le Maire précise que les commerçants de la place sont rassurés au vu des places de parking prévues.

Il ajoute que la pertinence du giratoire lui a été démontré. Si on le supprime, les véhicules vont rouler trop vite et les rues adjacentes seront complètement engorgées, surtout la rue du 152^{ème} RI.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX convient de la pertinence du giratoire mais il estime que la circulation est beaucoup plus compliquée de l'autre côté du pont de l'Aisne. Le rond-point Noiret a été mis en place, à l'origine, pour fluidifier les sorties des véhicules de chez Martin Guillemin.

Il ajoute que la règle d'or dans le commerce, c'est le parking. « No parking no business ».

Il a bien entendu qu'il sera possible de faire des aménagements par rapport au projet de base. Mais il pense qu'au vu des différentes remarques faites lors des réunions et aujourd'hui, il serait bien de présenter un autre projet pour la Place Noiret Chaigneau avant de demander au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une urgence par rapport aux finances et à l'obtention des subventions.

Il ajoute que cette place est très commerçante avec des piétons qui doivent être protégés. En permettant aux véhicules de rouler plus vite et en créant des bouchons dans ce secteur, ces personnes seront mises en danger.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX préconise la mise en place de ralentisseurs.

Monsieur le Maire ne valide pas la mise en place de telles installations en centre-ville au vu de la circulation dense.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX pense que ce serait dommage d'avoir fait une réunion avec 30 commerçants et de ne pas réfléchir à d'autres moyens de garder de la fluidité ou encore d'augmenter le nombre de places de parking.

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un parking de 40 places à proximité de la place.

Joëlle LANGONNIER trouve pertinent d'avoir un rond-point afin de permettre aux personnes qui utilisent justement ce parking de pouvoir s'engager dans la circulation.

Brigitte LECAILLE fait remarquer qu'il faut penser aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

Michel MERCIER ajoute que les automobilistes devraient se garer sur le parking pour laisser les places les plus proches aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement mais le problème est qu'ils veulent être au pied des commerces.

Matthieu DELAPLACE indique que la Ville a la compétence pour gérer et réglementer le stationnement en Ville, notamment avec les places vertes et bleues. Aujourd'hui rien n'est respecté. Il serait bien de réfléchir sur la réglementation du stationnement afin de le rendre pertinent.

Monsieur le Maire estime que tout le monde doit montrer l'exemple. Il faudrait que les personnes travaillant dans le secteur ne se garent plus devant les commerces mais c'est compliqué. Il informe l'assemblée qu'une deuxième phase concernera l'aménagement du rond-point Emile Zola avec la rue Colbert.

Renaud AVERLY estime que le projet d'aménagement de la Place des Minimes est un projet cohérent qui rend de la fluidité au secteur. Il est favorable à son lancement.

Par contre, il estime qu'il y a beaucoup de débat, de questions, sur le projet de la place Noiret Chaigneau. Il y a une liste de 25 questions à prendre en compte. Il propose d'aller vite dans la concertation avec les commerçants, qui sont, par ailleurs, dans la construction et l'accompagnement du projet, et de présenter, d'ici un mois-un mois et demi, un projet modifié en prenant en compte l'ensemble des remarques ou juste une partie si certaines ne sont pas cohérentes.

Il se dit gêné de délibérer sur un projet qui n'est pas finalisé par rapport aux remarques faites et préférerait se prononcer sur un projet définitif.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu 6 réunions de travail et commissions. Les projets ont été travaillés et ficelés entre eux. Le maître d'œuvre l'a convaincu de la pertinence du maintien de ce giratoire qui est réaménagé pour être plus fonctionnel. Il ne reviendra pas dessus.

Il répète que si des modifications doivent être faites au niveau des aménagements, elles seront prises en compte.

Tous les travaux réalisés jusqu'à maintenant dans Rethel se sont déroulés sereinement et ceux-ci se dérouleront de la même manière. Il y aura d'autres réunions avec les commerçants et les problèmes seront réglés au fur et à mesure.

Il ajoute que la consultation des entreprises s'effectuera sur l'ensemble des travaux afin de réaliser des économies.

Renaud AVERLY trouve dommage d'avoir fait de la concertation et de ne pas en tenir compte des remarques.

Monsieur le Maire assure qu'il tiendra compte des remarques et donne lecture de ces questions.

Rachel DEVIE intervient en tant qu'ancienne commerçante de l'avenue Gambetta. Elle s'est entretenue avec Monsieur le Maire après avoir entendu tout ce qu'il s'est dit lors de la réunion. Il lui a confirmé que le projet n'est pas figé et qu'il y aura une concertation avec les commerçants.

Brigitte LECAILLE, étant présente lors de cet entretien, confirme les dires de Madame DEVIE. Elle fait part également de son inquiétude quant aux places de stationnement réalisées le long de l'Aisne en face de la boulangerie : comment les personnes pourront sortir de leur place de stationnement lors de la sortie des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse ?

Monsieur le Maire étudiera ce problème.

Renaud AVERLY propose de voter les deux projets séparément, ce que refuse Monsieur le Maire.

Marie-José THOMAS rejoint l'avis de Renaud AVERLY.

Monsieur le Maire souhaite un marché global avec deux phasages pour faire des économies.

Adoptée à la majorité (21 pour - 7 contre : MM. AVERLY-VUARNESSEON-CHEVALLOT BEROUX, Mmes BILLETTE- BRUNIN -MERIEUX –BOCAHUT).

Laurence BRUNIN souhaiterait obtenir les comptes rendus des réunions annoncées par Monsieur le Maire (6 réunions).

Josiane BILLETTE souhaiterait, quant à elle, obtenir les plans des travaux.

Monsieur le Maire ne souhaite pas donner les plans avant leur arrêt définitif pour éviter leur divulgation.

8. Actes pris par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire doit rendre compte des actes qu'il a pris dans le cadre des délégations que lui a accordé le conseil municipal.

- ***Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts***

Les documents sont consultables au service comptabilité-Finances.

- ***Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières***
 - 2 renouvellements
 - 3 nouvelles cavurnes
 - 1 dispersion de cendres

Monsieur le Maire communique les dates des prochains conseils :

- Mardi 30 avril (commission des finances le 23 avril)
- Mercredi 19 juin (commission des finances le 11 juin)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance est levée à 20 h 35

La secrétaire de séance

Michèle LARANGE

Le Maire

Joseph AFRIBO

